

Le Parlement confirme les effets des coupes dans l'apprentissage : l'Association 3E demande un moratoire

L'Association des Entreprises Éducatives pour l'Emploi (3E) demande à l'État un moratoire sur la baisse des financements de l'apprentissage et l'ouverture d'une trajectoire pluriannuelle négociée avec la filière. Elle réagit au rapport d'information de la commission des finances de l'Assemblée nationale sur les conséquences de la diminution des dépenses publiques en faveur de l'apprentissage depuis 2022 (n° 2992), déposé le 30 juin 2026 par les rapporteurs spéciaux Emmanuel Maurel et Estelle Mercier, qui chiffre le recul du dispositif et son coût pour l'emploi des jeunes.

Un rapport qui documente le recul

Depuis plusieurs mois, 3E met en garde contre un désengagement financier trop rapide. Le rapport parlementaire était ce diagnostic. Après un record de 889 400 contrats signés en 2024, l'apprentissage est retombé à 846 700 entrées en 2025, première baisse depuis la réforme de 2018, selon la Dares. Le recul s'est concentré sur l'enseignement supérieur, en repli de 7,8 % sur l'année. Les premiers mois de 2026 l'accroissent : à fin avril, les entrées dans le supérieur reculent de 16,8 % sur un an.

Des centres fragilisés, des jeunes menacés

Le rapport pointe l'ampleur du coup porté aux dotations que l'État verse aux régions au titre de l'apprentissage. Stable à 268 millions d'euros en 2024 et 2025, cette enveloppe, qui finance le fonctionnement et l'investissement des centres de formation, a d'abord été divisée par deux, puis ramenée à 33 millions pour 2026 par un arrêté du 28 mai, soit une baisse de près de 88 % en un an. À ce choc s'ajoute le plafonnement des niveaux de prise en charge, qui réduit le financement perçu par chaque centre pour former un apprenti.

Les effets se voient déjà. En février 2026, l'État a ouvert une cellule interministérielle pour reclasser les apprentis dont le centre ferme. Dans les 150 centres des chambres de métiers, un millier d'emplois ont disparu en un an. France compétences constate qu'un nombre croissant de centres bascule en déficit d'exploitation, à mesure que les niveaux de prise en charge s'éloignent des coûts réels. Plus largement, près d'un organisme de formation sur dix déclare envisager un dépôt de bilan, selon le baromètre du Synofdes. Faute d'employeur, des jeunes se reportent vers des stages, moins protecteurs et moins rémunérés que l'apprentissage.

Une voie efficace qu'il faut sécuriser

L'apprentissage reste la voie qui mène le plus sûrement les jeunes à l'emploi. L'étude d'impact conduite en juin 2026 par la filière (ANASUP, CGE, 3E, FNADIR, FNEP, Univpro) le confirme : 79 % des apprentis déclarent qu'il a renforcé leur employabilité, et 76 % des jeunes en reprise d'études après un décrochage sont en emploi six mois après leur formation, contre 63 % par la voie scolaire. Dans le supérieur, l'apprentissage joue un rôle d'ascenseur social : 38 % des apprentis y sont d'origine défavorisée, contre 33 % dans la voie scolaire. Le baromètre 3E-Odoxa montre que les trois quarts des alternants reçoivent une proposition d'embauche.

Rappelons que les entreprises, par leurs contributions, en sont le premier financeur. 3E partage l'exigence d'une dépense maîtrisée et d'un apprentissage fondé sur l'intégrité, la transparence et le respect des règles. Cet objectif ne justifie pas une réduction indifférenciée qui frappe d'abord les centres sérieux. Par ailleurs, les entreprises peinent déjà à recruter. Dans ce contexte tendu, l'apprentissage constitue l'une des principales réponses au recrutement.

Un engagement gouvernemental à sécuriser

L'association salue l'engagement de Sabrina Roubache, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels et de l'Apprentissage. Elle porte cette priorité au sein du gouvernement et appelle les partenaires sociaux à sécuriser durablement le financement de l'apprentissage.

3E veut prolonger cette dynamique et formule deux demandes. La première : un moratoire sur les prochaines baisses de financement, le temps d'évaluer les effets réels de la réduction déjà engagée sur les centres et sur les jeunes. La seconde : une trajectoire pluriannuelle et lisible, arrêtée avec la filière avant les décisions budgétaires plutôt que corrigée par arrêts successifs. Les arbitrages doivent rester progressifs et cohérents avec l'ambition affichée pour la jeunesse.

« Ce rapport met des chiffres sur ce que nos écoles constatent depuis des mois. Maîtriser la dépense et écarter les abus, personne ne le conteste. Mais amputer le soutien à l'apprentissage aussi brutalement ne vise pas les bons acteurs: cela fragilise les centres sérieux, pénalise les entreprises et éloigne des jeunes de l'emploi. Sabrina Roubache défend cette voie et plaide pour un financement durable. Un moratoire donnerait à cette ambition le temps de se concrétiser. Nous demandons de la visibilité, de la lisibilité et de la stabilité au travers d'un engagement pluriannuel. L'apprentissage est un investissement dans la jeunesse, il mérite une politique qui tienne dans le temps. »

Antoine Prodo, président de 3E

À propos de 3E :

3E, Les Entreprises Éducatives pour l'Emploi, rassemble onze groupes indépendants majeurs de l'enseignement supérieur à vocation professionnelle. Créée en 2020, l'association fédère près de 180 écoles sur 300 campus et représente plus de 400 000 étudiants, dont la moitié en alternance. Ses établissements membres s'appuient sur un réseau de plus de 120 000 entreprises partenaires et affichent un taux d'insertion moyen en entreprise supérieur à 80 %. 3E représente près de la moitié de l'enseignement supérieur privé indépendant et près d'un tiers de l'enseignement supérieur privé. Elle porte la voix de ce secteur auprès des pouvoirs publics et du Parlement. Elle réunit les groupes AD Education, Compétences et Développement, Eduservices, Eureka Éducation, Galileo Global Education, Groupe IGENSIA Education, Healthcademia, MediaSchool, Omnes Éducation, Skolae et Ynov Campus.

Contact :

Clémence Ruaux - clemence.ruaux@taddeo.fr - 06 31 80 42 40